

# L'UE divisée sur la réautorisation du glyphosate

La Commission a proposé de renouveler la licence d'exploitation de l'herbicide controversé pour dix ans

BRUXELLES - bureau européen

La logique n'est, à première vue, pas évidente. La Commission a proposé, mercredi 20 septembre, de renouveler l'autorisation du glyphosate au sein de l'Union européenne (UE) pour dix ans, alors qu'en 2017 les Européens n'avaient octroyé que cinq ans à l'herbicide. L'exécutif communautaire a même un temps envisagé de lui accorder une durée plus longue, en sachant qu'elle ne pouvait pas aller au-delà de quinze ans. « Nous avons procédé à deux évaluations en sept ans qui donnent plus ou moins les mêmes résultats », explique un haut fonctionnaire de la Commission.

La plus récente a été faite sur la base des conclusions de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), publiées en juillet. Elles indiquaient ne pas avoir identifié de « domaine de préoccupation critique » pour la santé humaine, c'est-à-dire des profils de toxicité (cancérogène, mutagène, reprotoxique ou perturbateur endocrinien) susceptibles d'empêcher une nouvelle autorisation de l'herbicide le plus utilisé au monde.

La controverse scientifique reste ouverte: le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) considère depuis 2015 le glyphosate comme « cancérogène probable » et l'expertise collective

de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), publiée en France en juin 2021, met en avant des indices convergents de génotoxicité, de cancérogénicité, de reprotoxicité et d'effets épigénétiques.

« Presque chaque jour est publiée une nouvelle étude sur le glyphosate », précise-t-on à la Commission. Avant de poursuivre: « Rien ne nous empêche, dans un mois, dans un an ou dans cinq ans, de rouvrir le dossier si le travail des scientifiques le justifie. »

## « Mauvais calcul politique »

L'association Générations futures, qui milite contre l'utilisation de pesticides, n'y croit guère et précise que « seulement 0,4 % des études universitaires disponibles ont été jugées "fiables sans restriction" et donc réellement prises en compte » par l'expertise européenne. Celle-ci repose, essentiellement, sur les tests réglementaires fournis par les industriels. La Commission prévoit quelques garde-fous - par exemple des « bandes tampons » de 5 à 10 mètres aux alentours des zones pulvérisées. Elle veut par ailleurs interdire l'épandage pratiqué sur les cultures avant récolte, pour accélérer le mûrissement des plants.

« En détruisant la biodiversité, le glyphosate met en danger notre sécurité alimentaire à long terme. Cette proposition est irresponsable », juge l'eurodéputé Vert français Benoît Biteau. « On ne peut condamner l'Europe à dix ans de glyphosate alors que subsistent tant de dangers et d'incertitudes », estime son collègue socialiste Christophe Clergeau. « L'EFSA n'a pas évalué la toxicité du glyphosate lorsqu'il est assorti aux cofertilisants avec lesquels il est utilisé et qui dopent son impact », souligne, notamment, le macroniste Pascal Canfin, président de la commission environnement du Parlement européen, qui juge « inacceptable » la proposition de la Commission. « C'est à la fois une mauvaise décision et un mauvais calcul politique », ajoute-t-il.

## CERTAINS GRANDS PAYS ONT DÉJÀ FAIT SAVOIR QU'ILS NE SE SATISFERONT PAS DE LA PROPOSITION DE L'INSTITUTION

Il semble, à ce stade, peu probable que les Vingt-Sept approuvent le projet d'acte d'exécution de la Commission, qui nécessite un vote à la majorité qualifiée des Etats membres et ne sera pas soumis à l'accord du Parlement européen. Vendredi 22 septembre, une première réunion d'experts venus de toutes les capitales est prévue,

qui devrait permettre de mieux mesurer les forces en présence. Ce même cénacle devra voter, le 13 octobre, sur le texte en sachant que l'autorisation actuelle du glyphosate expire à la mi-décembre.

Mais certains grands pays, dont la France, l'ont déjà fait savoir: ils ne peuvent se satisfaire de la proposition de la Commission. Cet été, Paris a milité, sans succès donc, auprès de la présidente, Ursula von der Leyen, pour qu'elle adopte à l'échelle communautaire une approche à la française. « Fondée sur la recherche d'alternatives pour ne laisser aucun agriculteur sans solution, explique une source hexagonale, celle-ci organise la sortie progressive du glyphosate. »

## Enjeu démocratique

Dans l'entourage du ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, on met en avant les résultats de cette méthode en pointant la baisse de l'utilisation des pesticides en général et du glyphosate en particulier: un recul de 11,5 % du nombre des doses de produits phytosanitaires utilisées en agriculture, sur la période 2020-2022 par rapport à la période 2015-2017, et une réduction de 27 % du nombre des doses de glyphosate épanché en 2022 par rapport à 2015-2017.

La France regrette aussi l'absence d'évaluation standardisée des risques pour la biodiversité et demande à l'exécutif européen

d'accélérer la mise au point de telles méthodes. « Cette position est scandaleuse, car elle ignore totalement l'impératif de protéger la biodiversité, en plein effondrement, dès aujourd'hui », réagit Générations futures.

L'Allemagne « ne pourra pas » non plus « approuver la proposition de la Commission », alors que l'accord de coalition prévoit la fin du glyphosate. Pas plus que le Luxembourg, qui avait interdit l'herbicide fin 2020 mais a dû revenir sur sa décision en 2023 après une décision de justice. L'Autriche ou les Pays-Bas devraient également faire entendre leurs réticences. « Aucun grand Etat membre ne veut l'interdiction du glyphosate demain », ajoute une source européenne, mais « le texte de la Commission n'est pas acceptable ».

Ursula von der Leyen n'a pas tenu compte de ces réserves. « La direction générale de la santé est dingue, décrypte une source européenne. En 2017, elle avait déjà proposé une autorisation de quinze ans pour le glyphosate, on a fini à cinq ans. » A neuf mois des élections européennes, « Von der Leyen donne des gages à la partie la plus conservatrice du PPE [Parti populaire européen] », ajoute Pascal Canfin.

L'enjeu est aussi démocratique, soulignent de leur côté les associations de défense de la santé et de l'environnement, qui rappellent que, en 2017 et 2023, deux initiati-

ves citoyennes européennes ont chacune rassemblé plus de un million de signatures au sein de l'UE, demandant la sortie des pesticides de synthèse et la fin du premier d'entre eux, le glyphosate.

Si, le 13 octobre, la proposition de la Commission n'est ni soutenue, ni rejetée par au moins quinze Etats membres qui représentent plus de 65 % de la population de l'Union, l'affaire ira en comité d'appel où les mêmes règles s'appliquent. Si ce deuxième vote n'est toujours pas conclusif, alors « la Commission décidera seule de ce qu'elle fait », explique un haut fonctionnaire européen.

En 2017, au plus fort de la controverse sur l'herbicide, la réautorisation pour cinq ans n'aurait pas été adoptée si l'Allemagne ne l'avait pas soutenue. Mais il s'en était fallu de peu. Le représentant de Berlin au comité d'experts, issu du ministère de l'agriculture, avait en effet suivi la position de son ministre de tutelle, Christian Schmidt (Union chrétienne-sociale, CSU), et acté la réautorisation. Et ce, contre l'avis de la ministre de l'environnement de l'époque, Barbara Hendricks (SPD), et de la chancelière Angela Merkel, qui avait elle-même désavoué le vote de son propre pays après coup, sans incidence sur le résultat. La question est de nouveau loin d'être tranchée. ■

STÉPHANE FOUCAUT  
ET VIRGINIE MALINGRE

## L'avenir de l'herbicide met à l'épreuve le gouvernement allemand

Au sein de la coalition d'Olaf Scholz, les écologistes sont opposés à l'utilisation du produit, alors que les libéraux y sont favorables

BERLIN - correspondant

La phrase figure à la page 48 du « contrat de coalition » signé en novembre 2021 par les sociaux-démocrates (SPD), les Verts et les libéraux (FDP) allemands: « Nous retirerons le glyphosate du marché d'ici à la fin 2023. » Deux ans plus tard, il n'est donc pas étonnant que Berlin soit en désaccord avec la proposition de la Commission européenne, rendue publique mercredi 20 septembre, de reconduire pour dix ans l'autorisation de cet herbicide controversé au sein de l'Union européenne (UE).

« Tant que l'on ne peut pas exclure que le glyphosate soit nuisible à la biodiversité, son autorisation à l'intérieur de l'UE devrait être suspendue. Une flore et une faune diversifiées et protégées sont une nécessité pour garantir des récoltes sûres aujourd'hui et dans dix, vingt ou cinquante ans, a réagi le ministre allemand de l'agriculture, Cem Özdemir (Verts). Mais nous ne sommes pas les seuls à décider si le glyphosate doit être retiré du marché. C'est pourquoi nous menons des discussions intenses à ce sujet avec nos partenaires de l'UE. »

En toute logique, l'Allemagne devrait donc voter contre, le 13 octobre, date à laquelle les Vingt-Sept doivent se prononcer sur la proposition de la Commission. Il n'est toutefois pas exclu qu'elle se contente de s'abstenir. En effet, malgré ce qui est écrit dans le « contrat de coalition », le gouvernement d'Olaf Scholz (SPD) reste divisé sur la question du glyphosate. En son sein, les libéraux n'ont ainsi jamais caché qu'ils demeuraient favorables à son utilisation et que la décision de l'interdire constituait à leurs yeux une « lâcheté intellec-

**68 % DES ALLEMANDS SOUTIENNENT UNE INTERDICTION DU GLYPHOSATE, PRESQUE LA MÊME PROPORTION QUE LES FRANÇAIS (70 %)**

tuelle », selon l'expression de Carina Konrad, vice-présidente du groupe FDP du Bundestag.

Résolument opposés au glyphosate, les Verts préféreraient évidemment que l'Allemagne vote contre, le 13 octobre, à Bruxelles. Mais « si un des partenaires de la majorité ne se sent pas lié par ce qui est écrit dans le contrat de coalition, à savoir que le glyphosate doit être retiré du marché en 2024, il se peut que nous soyons contraints de nous abstenir », déclare au Monde le député écologiste Karl Bär. « Ce ne serait pas la meilleure chose à faire mais ce ne serait pas non plus si grave car une abstention ne serait pas une approbation de la proposition de la Commission », ajoute-t-il.

## « Autres moyens mieux ficelés »

Anticipant la proposition de la Commission européenne, un collectif rassemblant plusieurs organisations, dont Slow Food et Greenpeace, s'était rendu au ministère de l'agriculture, jeudi 14 septembre, à Berlin, pour déposer une pétition ayant recueilli 136 125 signatures afin de demander au gouvernement de tenir ses engagements et de s'opposer à une nouvelle prolongation du glyphosate au sein de l'UE. Selon un sondage réalisé en août par l'insti-

tut Ipsos dans six pays européens, 68 % des Allemands sont favorables à une interdiction du glyphosate en Europe, soit pratiquement la même proportion que les Français (70 %), devant les Roumains (63 %), les Polonais (59 %), les Espagnols (57 %) et les Danois (52 %).

Si l'autorisation du glyphosate est reconduite pour dix ans à Bruxelles - il faut pour cela un vote à la majorité qualifiée -, l'Allemagne pourrait-elle passer outre et décider tout de même de le bannir à partir de 2024, comme son gouvernement s'y est engagé? Dans un article paru mercredi, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* rappelle le cas du Luxembourg qui, en avril, a été contraint par la justice à réautoriser la commercialisation du glyphosate, deux ans après que son gouvernement a décidé de l'interdire. « Tant que le produit est autorisé au sein de l'UE, un pays ne peut pas faire cavalier seul », écrit le quotidien conservateur, en précisant toutefois qu'à défaut de pouvoir l'interdire totalement, « le gouvernement allemand pourrait néanmoins en restreindre l'utilisation sous certaines conditions ».

En cas d'adoption par les Vingt-Sept de la proposition de la Commission de prolonger l'autorisation de l'herbicide controversé, d'intenses batailles juridiques ne sont donc pas à exclure si l'Allemagne décide malgré tout d'en maintenir l'interdiction. « Si l'industrie chimique s'y oppose, les tribunaux devront trancher », estime le député écologiste Karl Bär, qui prévient: « Et si l'interdiction du glyphosate en Allemagne est annulée par la justice, nous devons trouver d'autres moyens mieux ficelés pour empêcher l'utilisation de ce poison. » ■

THOMAS WIEDER

**Le Monde**  
HORS-SÉRIE

**LA MORT EN FACE**  
Comment légiférer sur la fin de vie

De nombreux livres poignants racontent l'agonie de proches dans des circonstances indignes. La fin de vie est au cœur de l'actualité alors que le Parlement, sur les instances d'Emmanuel Macron, va légiférer sur cette question vitale. Mais même les mots posent problème. Faut-il parler d'euthanasie ou de « mort choisie passive », de suicide assisté ou de « mort choisie active » ? Dans ce hors-série du Monde, avec l'aide de Vinciane Despret, d'André Comte-Sponville, de Delphine Horvilleur, de Michèle Lévy-Soussan, d'Anne Carol, de Stéphanie Saugé, nous essayons d'y voir plus clair sur la vie, la mort et l'au-delà.

**LA MORT EN FACE**  
Un hors-série du « Monde »  
100 pages - 10,90 €  
Chez votre marchand de journaux et sur [lemonde.fr/boutique](http://lemonde.fr/boutique)